

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

4^{ème} RÉUNION DE 2011

Séance du 27 juin 2011

CG 11/4^{ème}/IV-06

L'an deux mil onze, le 27 juin, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote : MM. Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Moignard, Mouchard, Quéreilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Vigié ;

Absent(s) : /

MAISON FAMILIALE RURALE « VAL DE GARONNE »

La méthode éducative des Maisons Familiales Rurales est basée sur la formation par alternance.

A Escatalens, la Maison Familiale Rurale « Val de Garonne » a été créée en 1965.

Les effectifs sont de 160 élèves et apprentis et les parcours proposés concernent la formation initiale, l'apprentissage et la formation continue.

La formation initiale démarre à partir de la 4^{ème} et est orientée vers deux Bac Professionnels :

1 – « le Bac Pro agro-équipement » qui forme des chauffeurs de matériel agricole qui travailleront soit dans de grandes exploitations, soit pour des entrepreneurs agricoles ou des CUMA ;

2 – « le Bac Pro conduite et gestion d'une exploitation agricole » qui forme les futurs exploitants.

L'apprentissage porte d'une part, sur un CAP et d'autre part, sur trois Bac Professionnels :

- CAP maintenance de matériel agricole,
- BAC Pro maintenance de matériel agricole,
- BAC Pro maintenance des engins de travaux publics,
- BAC Pro de maintenance de matériel de parcs et jardins.

La formation continue concerne un Bac Professionnel maintenance de véhicules ainsi que des certificats sur le traitement des eaux usées et la gestion des produits phytosanitaires (Certiphyto) qui sera obligatoire pour tous les exploitants agricoles d'ici 2014.

La Maison Familiale Rurale s'appuie sur un réseau de 300 maîtres de stage et d'apprentissage.

I – SITUATION DES LOCAUX

Situés au coeur du village dans des bâtiments anciens et hétérogènes, les locaux de la Maison Familiale Rurale ne répondent plus aux normes de sécurité et ne sont plus adaptés pour assurer la qualité d'accueil et de formation correspondant aux critères actuels.

L'implantation au coeur du village ne permet pas d'envisager une restructuration de l'existant. C'est la raison pour laquelle le Conseil d'Administration de cet établissement a décidé, en 2006, de lancer un projet de construction de nouveaux bâtiments à l'extérieur de l'agglomération, pour éviter sa fermeture.

II – PROJET DE NOUVEAUX BATIMENTS

Les nouveaux bâtiments seront implantés sur un terrain de 4,64 ha au bord de la Départementale 813 à la sortie d'Escatalens en direction de Castelsarrasin.

D'une surface totale (S.H.O.N.) de 2 974 m², ils permettront d'accueillir un effectif de 180 élèves et 25 formateurs et comprendront :

* 1 bâtiment principal	1 254 m ²
(salles de cours, restauration, cuisine, administration)	
* Les ateliers	930 m ²
* L'espace logement (internat)	790 m ²

Une cour de 1 125 m² et équipée d'un préau situé entre le bâtiment principal et les ateliers, ainsi que 1 800 m² de voirie, espaces piétonniers et réseaux, compléteront ces installations.

Le coût total du projet est de 5,2 M€ dont 4,7 M€ pour l'immobilier et 0,5 M€ pour le mobilier et pourrait être financé comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Achat terrain	70 000 €	M.F.R./Réseau	70 000 €
		Conseil Régional (acquis)	1 900 000 €
Construction du bâtiment	4 636 000 €	Conseil Général de Tarn-et-Garonne	520 000 €
Aménagements et Equipements	494 000 €	Etat (engagement Préfecture de Tarn-et-Garonne)	450 000 €
		Crédit Agricole (accord emprunt)	1 600 000 €
		Vente bâtiment principal	500 000 €
		Vente résidence centre du village	100 000 €
		Soutien des partenaires	60 000 €
T O T A L	5 200 000 €	T O T A L	5 200 000 €

Aujourd'hui, le financement de la Région, 1,9 M€, est acquis en particulier grâce à l'intervention appuyée de la député Mlle Sylvia Pinel auprès de Monsieur Martin MALVY, l'Etat devant compléter ce plan à hauteur de 450 000 € (225 000 € F.N.A.D.T. et 225 000 € F.E.A.D.E.R.).

Les locaux actuels seront rachetés par la commune qui envisage d'y créer un centre d'accueil pour les collections archéologiques du département.

La Maison Familiale sollicite l'aide du Conseil Général à hauteur de **520 000 €**.

Le rôle pédagogique de la Maison Familiale Rurale d'Escatalens est reconnu par la Profession Agricole ainsi que par le secteur du machinisme agricole. Son système de formation par alternance est complémentaire des formations proposées par le « Campus Terre et Vie » de l'enseignement public agricole dispensé à Capou et à Moissac.

Compte tenu de ces éléments et de la nécessité de conserver sur notre département une offre de formation agricole suffisante et complémentaire, je vous propose d'accorder à la Maison Familiale Rurale « Val de Garonne » à Escatalens une **subvention en annuités de 10 %** du budget global soit 520 000 €.

Je vous demande de bien vouloir délibérer sur cette proposition étant précisé que la dépense correspondante sera imputée à l'article 2042089, sous-fonction 928 du Budget Départemental.

◆

◆

◆

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission agriculture, aménagement rural et environnement,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Accorde à la Maison familiale rurale « Val de Garonne » à Escatalens une subvention en annuités de 520 000 € représentant 10 % du budget global pour la construction de nouveaux bâtiments, afin de conserver sur le département une offre de formation agricole suffisante et complémentaire ;
- Prend acte du plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Achat terrain	70 000 €	M.F.R./Réseau	70 000 €
		Conseil Régional (acquis)	1 900 000 €
Construction du bâtiment	4 636 000 €	Conseil Général de Tarn-et-Garonne	520 000 €
Aménagements et Equipements	494 000 €	Etat (engagement Préfecture de Tarn-et-Garonne)	450 000 €
		Crédit Agricole (accord emprunt)	1 600 000 €

DEPENSES		RECETTES	
		Vente bâtiment principal	500 000 €
		Vente résidence centre du village	100 000 €
		Soutien des partenaires	60 000 €
T O T A L	5 200 000 €	T O T A L	5 200 000 €

- Impute la dépense correspondante sur les crédits inscrits à l'article 2042089, sous-fonction 928 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,